



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-43005>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-43005**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-34352

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Villeurbanne

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21690266800013

**Ville** : VILLEURBANNE

**Code postal** : 69601

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 69

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Collecte et traitement des déchets issus des activités des services municipaux regroupés sur les centres techniques de la Ville de Villeurbanne

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 90510000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La durée initiale de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de la réception de la notification par le titulaire. L'accord-cadre peut être reconduit 3 fois par période de 12 mois, par tacite reconduction, sans excéder une durée totale de 48 mois (4 ans). La présente consultation concerne l'enlèvement et le traitement des déchets : - issus des chantiers des ateliers municipaux de maintenance des bâtiments ; - issus du ramassage, par les services en charges des équipements sportifs et des espaces verts, des déchets laissés dans les parcs et jardins, ainsi que sur les stades (dépôts sauvages d'encombrants et de déchets divers), hors déchets ménagers et déchets verts. Le marché est un accord cadre exécuté par émission de bons de commande en application des articles R2162-1 à 6 et R 2162-13 et 14 du Code de la commande publique. Le montant HT annuel, des commandes passées par la Ville de Villeurbanne sont susceptibles de varier dans la limite de : -

Maximum : 35 000 euro(s) HT

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 45 Performance environnementale et sociale : 15 Prix : 40

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 23/04/2025 à 12h00, lire 30/04 /2025 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/04/2025**